

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°54/2010**OBJET** : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 19
Excusés	: 3
Pouvoir	: 2
Votants	: 21

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le mercredi trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-six octobre 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emmanuel DELMOTTE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Maurice ELSTUB qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Danièle MAINCENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint délégué aux Finances, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2010, des régularisations sont à faire : imputation à actualiser, plusieurs lignes budgétaires insuffisamment pourvues, etc. Par conséquent, afin de pouvoir engager certaines dépenses, il propose de procéder à des virements de crédits tels que présentés dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
remboursement taxe assainissem. (PC n°00603807T0003 annulé)	1388	2286.74		
Aménagement place Clemenceau (lavoir, OM, WC)	2315-25	-73000.00		
Aménagement place Clemenceau (lavoir, OM, WC)	2313-25	+73000.00		
Chapelle de la Trinité	2313-36	3500.00		
Dépenses imprévues	020	-5786.74		
TOTAUX		0		0

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.